Annexe 4

Observations d'Adequa , dans sa lettre du 19 juillet 2010

- Passage piétons entre Auchan et Trio'Fruits dangereux : plateau ralentisseur trop peu efficace (déclivité pas assez accentuée, visibilité insuffisante, trop grande proximité avec la sortie du parking Auchan sur Sylvie) ; traversée de la partie sud comportant deux voies, trop longue à traverser en une fois et source d'une concurrence entre autos et piétons, au contraire de la partie nord, à une voie, où la cohabitation se fait naturellement ; refuge « central » trop largement ouvert incitant les deux roues motorisés à l'utiliser en tourne-à-gauche ; piétons traversant loin du passage protégé si c'est le plus court chemin
- Intersection avec la rue du Vieux Moulin ne disposant pas d'aménagement pour les tourne-à-gauche
- Linéaire entre rue du Vieux Moulin et rue de la Belle-Ile autorisant les tourne-à-gauche et les traversées par seulement des lignes blanches discontinues entre les deux sens de circulation en face de chaque issue de chaque établissement riverain
- Intersection avec la rue de la Belle-Ile ne disposant pas d'aménagement pour les tourne-à-gauche
- Le giratoire à l'intersection avec la rue Auguste Meunier était également dénoncé comme ayant une configuration contre-intuitive aux automobilistes et de ce fait, accidentogène.
- **Résultats : 1)**
- l'issue du parking d'Auchan a été interdite à la sortie et la protection de la traversée à deux files du passage piétons, cette seule partie du passage, a été complétés par une limitation à 30km ponctuelle ; 2) à l'intersection avec la rue de la Belle-Ile, une ligne continue complétée par un panneau de signalisation signale l'interdiction d'un tourne-à-gauche vers la ZA de la Trentaine en provenance du pont de l'Aulnoy.
- Au carrefour avec la rue de la Belle-Ile, une ligne discontinue a été maintenue pour permettre la continuité de l'itinéraire ZA => quartier de la Belle-Ile ; elle autorise cependant le tourne-à-gauche en provenance d'Auchan et incite au tourne-à-gauche en provenance de la ZA. La régulation par les feux routiers atténue sans l'éviter les risques de collision, tandis que la possibilité d'accès direct ZA => quartier incite des véhicules encombrants à emprunter la rue de la Belle-Ile vers le centre-ville.
-